



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

professions sociales

Question écrite n° 18224

Texte de la question

M. Renaud Muselier appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les inquiétudes manifestées par les écoles de puéricultrices. Ces établissements de formation accueillent des infirmières ou des sages-femmes pour une année de spécialisation. Ils se trouvent actuellement en danger du fait de l'insuffisance de subventions reçues par le ministère de la santé et du poids financier que représentent ces formations pour les différents organismes gestionnaires dont elles dépendent. Du fait de l'accroissement des frais de scolarité, de graves inégalités d'accès à la formation voient le jour entre les élèves. En outre, la situation précaire de certaines écoles les incite à un déplacement d'activités vers des actions lucratives de la formation continue. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures sont envisagées à court terme pour défendre la qualité de la formation et la pérennité de la profession.

Texte de la réponse

La loi de finances adoptée par le Parlement en 1998 a reconduit les crédits votés en 1997, ce qui correspond de fait à une augmentation, le nombre d'étudiants admis en formation ayant, dans le même temps, diminué. Les écoles de puériculture ont déjà reçu un premier mandatement représentant 95 % de la subvention qui leur avait été attribuée en 1997.

Données clés

Auteur : [M. Renaud Muselier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18224

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 août 1998, page 4385

Réponse publiée le : 5 octobre 1998, page 5437